CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE
Hôpital Max Fourestier

DÉCISION N°2019-25 (EPSM Roger Prévot) DÉCISION n° 562 (CASH de Nanterre) relatives à la Direction des opérations, des achats et de la logistique

Roger Prévot
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la Ministre des solidarités et de la santé, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Monsieur Vincent JIMENEZ, directeur adjoint au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et à l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;

Vu l'organigramme de la direction ;

Décide

Article 1 : Une délégation permanente est donnée à **Monsieur Vincent JIMENEZ**, directeur adjoint, en charge des opérations, des achats et de la logistique, à l'effet de signer, au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Vincent JIMENEZ**, une délégation permanente est donnée à **Madame Annick GANDAR SMANIO**, directrice des travaux, maintenance, ingénierie et suivi du schéma directeur architectural, à l'effet de signer au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

Article 3 : Pour l'établissement public de santé Roger Prévot, en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Vincent JIMENEZ** et de **Madame Annick GANDAR SMANIO**, une délégation permanente est donnée à, **Monsieur Vikhy AROUMOUGAM**, adjoint des cadres, faisant fonction à l'effet de signer au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

Article 4 : Pour le centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre, en cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Vincent JIMENEZ** et de **Madame Annick GANDAR SMANIO**, une délégation permanente est donnée à, **Monsieur Samir JAMLAOUI**, responsable des services économiques, à l'effet de signer au nom de la directrice :

- Tous actes de gestion relevant de l'activité de sa direction,
- Tous bons de commandes dans le cadre des marchés publics signés,
- Toute attestation de service fait,

Article 5 : La présente décision est notifiée aux intéressés. Elle est consultable sur les intranets et les sites internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles. Elle est portée à la connaissance du Conseil d'Administration et du Conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 6: Cette décision de délégation annule et remplace, au 17 juin 2019, la décision n° 2019-18 pour l'établissement public Roger Prévot de Moisselles et la décision n° 554 pour le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre.

À Nanterre, le 17 juin 2019

La Directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE